

En cas de situation de handicap (d'un ou plusieurs stagiaires), vous pouvez bénéficier d'un appui de la part des différents acteurs comme

Pour en savoir plus :

- [Fiches pratiques en fonction de la situation du stagiaire](#)
- [Annuaires des principaux acteurs du champ du handicap](#)

LE RÔLE DU REFERENT HANDICAP

My TV SCHOOL est particulièrement attentif à l'accessibilité des formations dispensées à tout public et notamment aux personnes en situation de handicap.

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une formation avec nous ?

Notre référent Handicap est là pour :

- être en capacité de répondre aux demandes et d'orienter les publics en situation de handicap,
- s'assurer de la prise en compte du handicap pour tous les visiteurs (collaborateurs, prestataires, participants aux formations...),
- informer et sensibiliser tous les acteurs de My TV SCHOOL sur cette prise en charge,
- intégrer et développer le réseau des référents handicap d'Agefiph afin de partager de bonnes pratiques mais aussi des partenariats avec la MDPH...
- réaliser une veille et en tirer des enseignements pour mettre en place de nouvelles actions ou des actions correctives.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Au moment de vous inscrire, contactez le référent handicap à mytvschool@ampvisulity.tv

Il fera, en toute confidentialité, un point sur les adaptations nécessaires compte tenu de votre situation.

Il identifie avec les formateurs et les partenaires les aménagements à apporter à l'organisation de la formation et les valide avec vous.

En cas d'impossibilité pour My TV SCHOOL de répondre à vos besoins, le référent handicap vous orientera vers un dispositif plus adapté.

ACCUEIL SUR SITE DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

My TV SCHOOL accorde un soin particulier à l'accueil des personnes en situation de handicap et propose un panel de dispositions en fonction des situations et/ou du lieu de formation :

- un site accessible aux PMR,
- une prise en charge, dès l'arrivée sur le lieu de la formation, d'un participant en situation de handicap,
- un accès à des sanitaires aux normes pour des personnes à mobilité réduite,
- une semaine avant la formation, transmission des informations nécessaires (nature du handicap et dispositions particulières à mettre en place) aux formateurs concernés,
- un aménagement particulier de l'environnement de formation et mise en place d'un matériel adapté et spécifique.